

## 19

E 2001 (E) 1/149  
[DoDiS-1711]

*Notice interne du Département politique<sup>1</sup>*

PROJETS DU DON SUISSE EN FAVEUR DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE

AO

Berne, 26 juillet 1945

Pour des raisons évidentes, le Don suisse<sup>2</sup> s'est jusqu'ici abstenu d'élaborer des projets d'assistance à la population allemande. Prévoyant que le problème surgirait d'un jour à l'autre j'ai, à la fin du mois dernier<sup>3</sup>, consulté le Chef de la Division des Affaires étrangères sur son aspect politique.

Le Chef de la Division des Affaires étrangères a alors émis l'avis qu'avant d'entreprendre quelque chose en faveur de l'Allemagne nous devrions attendre qu'on nous accorde la possibilité d'être représentés auprès des Puissances occupantes<sup>4</sup> et de veiller aux intérêts de nos ressortissants.

Au cours de sa séance d'hier, le Comité exécutif du Don suisse a été saisi de deux projets d'aide à la population allemande. Il s'agit d'une part d'un appel de la colonie suisse de Francfort sur le Main en faveur des enfants de cette ville âgés de moins de trois ans et d'autre part de la distribution de médicaments et de vivres pour les enfants jusqu'à douze ans et les vieillards jusqu'à concurrence de 100'000 Fr., que l'association «Caritas» voudrait effectuer à Fribourg en Brisgau.

Par ailleurs, le Don suisse a été sollicité d'entreprendre une action d'assistance en Haute-Autriche, où se trouve repliée une partie de la population de la ville de Vienne et de consacrer à cet effet un crédit de 600'000 Fr.

Jusqu'ici le Don suisse n'a consenti à financer en territoire allemand que de petites actions de secours de caractère frontalier. De divers côtés, on le presse de commencer à agir en faveur de nos voisins du nord, ce qui pourrait bien être jugé prématuré par une forte majorité de notre opinion publique. On se rend en outre compte, au sein du Comité exécutif du Don suisse, qu'en nous engageant dans cette voie, nous pourrions compromettre nos relations avec les Puissances alliées qui occupent l'Allemagne et imposent délibérément à sa population un ravitaillement mesuré.

Sans exclure l'étude de projets d'une assistance qui pourrait, le moment venu, être accordée à la population allemande, le Don suisse a donc ajourné

1. Cette notice à M. Petitpierre est signée par E. de Haller.

2. Pour les informations plus détaillées sur le Don suisse, cf. les archives de cette institution, J II. 142.

3. Non retrouvé. Au sujet de l'aide à l'Allemagne, cf. aussi E 2801/1967/77/4, E 2803/1969/302/1, E 2001 (D) 3/484 et E 2001 (D) 1968/74/12, 15, 16, 18.

4. Au sujet d'une représentation suisse auprès du Conseil de contrôle interallié à Berlin, cf. N° 62 et 85, publiés dans le présent volume et table méthodique du présent volume: La Suisse et les Alliés.

toute décision sur les projets dont il était saisi concernant Francfort et Fribourg. Son Président, M. Wetter, m'a demandé de consulter le Département politique.

En ce qui concerne la Haute-Autriche, le Don suisse considère qu'il n'y a pas lieu d'observer les mêmes précautions que vis-à-vis de l'Allemagne. En effet, les sentiments de notre population et l'attitude des Puissances alliées à l'égard des Autrichiens est totalement différente<sup>5</sup>.

---

5. *Jointe au document on trouve la réponse suivante de M. Petitpierre du 28 juillet 1945: A Monsieur de Haller. Le Conseil fédéral a examiné la question dans sa séance d'hier. Il estime que, pour le moment, il ne serait pas opportun de donner une aide à l'Allemagne, et cela d'autant moins qu'il y a encore des réserves dans ce pays. La question pourrait être reprise plus tard, au moment où une aide apparaîtrait indispensable en raison de l'aggravation de la situation.*